

INFORMATIQUE À DOMICILE
06 42 62 56 22
Conseils - Formation
Dépannage - Assistance
Maintenance - Installation
(Box ADSL, Réseau Wifi, Filaire...)
Informaticien Diplômé d'Etat
bug@sosid.fr
www.sosid.fr
105 rue du Souvenir
38870 Saint Siméon de Bressieux
09 75 40 36 90

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Août 2009

Article 1 – Objet

SOS Informatique Domicile (SID) est formée par deux auto-entreprises de dépannage informatique à domicile ou sur site, de maintenance, d'assistance, de formation, de conseil, de créations de site internet, de télé-secretariat et de prestations de services. L'auto-entreprise fait appel à un prestataire extérieur pour les pièces détachées nécessaires à l'exécution de sa mission, elles sont facturées directement par ce prestataire extérieur. Lors des prestations de services effectuées, le CLIENT reste responsable des données présentes sur son installation informatique, la responsabilité de SOS Informatique Domicile (SID) ne peut donc être engagée dans tous les cas. Toutes données perdues partiellement ou totalement de quelque sorte que ce soit ne peut engager la responsabilité de SOS Informatique Domicile (SID) et de ses auto-entrepreneurs : Jean-Yves et Sébastien Drode.

Article 2 – Prestations de services

SOS Informatique Domicile (SID) intervient sur demande expresse du CLIENT. La prestation de services de l'auto-entreprise est destinée au maintien et/ou à la remise en état de fonctionnement de matériels informatiques. Le CLIENT devra fournir les logiciels avec leurs licences ainsi que tous les documents du constructeur nécessaires à l'intervention.

Article 3 – Matériel

Jusqu'au paiement complet et encaissement effectif des factures, SOS Informatique Domicile (SID) reste propriétaire des produits et prestations fournies par elle, et aura la faculté d'en reprendre possession à tout moment.

Article 4 – Confidentialité

SOS Informatique Domicile (SID) s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le CLIENT et d'une manière générale aucune donnée confidentielle au sens de la loi informatique et liberté.

Article 5 – Service après Vente

Toute intervention de SOS Informatique Domicile (SID) reste garantie pendant une durée de 30 jours et pour le même problème.

Article 6 – Devis

Les devis de SOS Informatique Domicile (SID) sont valables pour une durée de 7 jours.